



CBC & Radio-Canada
SOLUTIONS MÉDIA

HARMONISATION DE NOS PRATIQUES PUBLICITAIRES

Afin d'harmoniser les pratiques de notre Code publicitaire en matière de diffusion de publicités en ondes et en ligne, CBC/Radio-Canada permettra la vente de publicités engagées et politiques pendant, avant et après les bulletins de nouvelles télévisées.

Les lignes directrices suivantes s'appliquent :

- Les publicités insérées dans des émissions de nouvelles doivent être séparées et distinctes des éléments de nouvelles.
- CBC/Radio-Canada ne programmera pas ces publicités immédiatement avant ou après les bulletins de nouvelles télévisées, tout comme nous évitons de le faire en ligne. Ainsi les publicités engagées ou politiques ne seront pas diffusées au tout début ni à la toute fin des pauses publicitaires, et elles ne seront pas directement adjacentes au début ni à la fin des bulletins de nouvelles.
- Aucun changement ne sera apporté aux restrictions déjà en vigueur qui interdisent la diffusion de publicités engagées ou politiques pendant les émissions d'actualités et les documentaires qui traitent du même sujet que la publicité.

CBC/Radio-Canada se réserve le droit de refuser toute publicité qui enfreint ses propres normes ou les normes sociales.